

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Services Hébergements

Identification des parties

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont conclues entre :

SPAAYRADE,

Ci-après désignée « le Fournisseur »

Et

Toute personne physique ou morale ayant procédé à une souscription via le site internet du Fournisseur, dont les informations ont été renseignées lors de la commande en

ligne,

Ci-après désigné comme « le Client ».

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les services d'hébergement proposés par l'entreprise, à titre non exhaustif :

- Hébergement mutualisé
- Hébergement VPS
- Hébergement Housing
- Certificat SSL
- Hébergement serveur dédié
- Backup
- Infogérance
- Nom de domaine

Les présentes conditions générales s'appliquent également aux offres exceptionnelles et aux packs présentés à titre temporaire sur le site web de l'entreprise.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et déclare les accepter.

Le seul fait de passer une commande pour une formule d'hébergement via le site internet du Fournisseur, notamment par validation en ligne et paiement, comporte l'acceptation par le client des présentes conditions générales de vente.

Elles s'appliquent de façon exclusive à toute commande, facture, vente, et plus généralement à toute relation commerciale ou contractuelle conclue entre les deux parties.

En cas de contradiction entre les documents contractuels, les présentes conditions générales de vente prévaudront sur le reste des documents.

Toute autre clause ou condition émanant du client non accepté expressément et par écrit par le Fournisseur et qui serait en opposition avec les présentes conditions générales ou particularités définies à la Commande ou à l'Offre seront considérées comme nulles et sans effet.

Article 1er : Description des services

1. Hébergement mutualisé

Consiste en l'hébergement sur le serveur du fournisseur du site internet et messagerie du client en mode mutualisé qui concorde avec le Pack mentionné au devis / bon de commande ou à l'offre sélectionnée en ligne.

Le Service d'Hébergement Mutualisé comprend l'installation et l'accès au profit du Client, d'un espace de stockage de Données se trouvant dans un Serveur commun, propriété du fournisseur, ainsi que l'accès du Client audit espace de stockage via le réseau Internet par la fourniture de Bande Passante.

Le Client est informé qu'il doit être titulaire des noms de domaines concernés ou avoir l'accord du titulaire pour la durée associée au Conditions générale de vente.

Le Client est informé que la gestion et l'administration du Serveur Mutualisé sont assurées par l'hébergeur. Le Client demeure toutefois entièrement responsable des Données qu'il héberge sur le Serveur Mutualisé.

2. Hébergement VPS – Virtual Private Server

Consiste en la mise à la disposition du client par le fournisseur qui en conserve l'entière propriété. Les données quant à elles demeurent propriété du client.

3. Hébergement serveur dédié

Consiste en l'hébergement de Données du Client sur un serveur physique dédié qui est mis à la disposition du client par le fournisseur qui en conserve l'entière propriété.

4. Hébergement Housing

Consiste en la mise à disposition d'un espace sécurisé au sein du Data Center du fournisseur pour l'hébergement des serveurs du Client.

Le fournisseur assure l'alimentation électrique, la climatisation, la connectivité réseau et la surveillance des infrastructures.

5. Backup

Consiste en la fourniture d'un espace additionnel au sein du Datacenter du Fournisseur, la Sauvegarde automatique des Données et la Restauration des Données à la demande du Client.

6. Infogérance

Consiste en l'administration de l'Infrastructure matériel et réseau ainsi que de l'administration des Serveurs Hôtes la composant.

Le Client a la possibilité d'installer par lui-même des logiciels sur le Serveur Privé Virtuel. Ces installations seront sous son entière responsabilité, et le fournisseur ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du Serveur Privé Virtuel consécutif à ces installations.

7. Nom de domaine

Consiste en l'enregistrement d'un nom de domaine qui correspond à une adresse alphanumérique lisible par l'utilisateur, associée à une ou plusieurs adresses IP.

Il confère à son titulaire un droit d'usage exclusif, non transférable sauf conditions prévues par les organismes compétents, pour la durée de l'enregistrement.

8. Certificat SSL

Cette prestation comprend la fourniture et l'installation d'un certificat électronique (communément appelé SSL ou TLS).

Ce dispositif permet d'authentifier l'identité d'une interface numérique (site internet, serveur de messagerie, application, etc.) et de garantir l'établissement d'une connexion chiffrée entre le serveur et l'utilisateur.

Le protocole SSL (Secure Sockets Layer) assure la création d'un canal sécurisé, garantissant ainsi la confidentialité et l'intégrité des données échangées entre les parties.

Article 02 : Assistance technique

Le fournisseur met à la disposition du client une assistance technique via génération de tickets depuis le site web, téléphone et email, les coordonnées sont visées à l'article 14.

Sauf mention contraire claire sur le bon de commande, la facture ou l'offre souscrite en ligne, les requêtes de support technique sont transmises immédiatement au service technique pendant les heures de bureau (du dimanche au jeudi, de 8h30 à 17h00).

En dehors des heures de bureau, un service minimum est assuré où le temps de réponse du service technique varie selon la disponibilité de ce dernier.

Le support technique ne couvre pas les problèmes liés au contenu du site web (scripts, affichage des pages) ou ceux liés aux applications installées sur les ordinateurs ou les téléphones/tablettes du Client (Outlook, Utilitaire, etc.).

Article 03 : Obligations du fournisseur

Le fournisseur s'engage au titre du service fourni à :

- Assurer un service d'hébergement conforme aux prescriptions techniques.
- Garantir une mise en ligne continue et éviter toute lenteur ou crash du serveur.
- Informer préalablement le client, notamment par voie électronique, en cas de coupure momentanée du serveur pour des éventuelles raisons de maintenance.
- Informer le client sur toute modification opérée ayant un incident sur l'hébergement et la performance.
- S'engager à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.
- S'engager à protéger de façon adéquate et permanente les serveurs contre toute tentative d'accès non autorisée et de maintenir cette protection à jour.

Le Client garantit la véracité des informations fournies lors de la souscription en ligne et s'engage à ne pas utiliser les services à des fins contraires à la loi, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Article 04 : Obligations du client

Le Client s'engage à :

- Remettre tous les éléments et documentation nécessaires,
- Remettre au Fournisseur, un dossier complet relatif à ses coordonnées Respect des règles légales, à savoir :

Cas de la personne physique (particulier)

- Copie d'une pièce d'identité officielle.
- Un justificatif de résidence.

Cas commerçants et entreprises (personnes morales et physiques)

- Copie du registre du Commerce ;
 - Carte NIF ;
 - Copie d'une pièce d'identité officielle du représentant légal de la personne morale ou de la personne physique dûment mandatée par ce dernier pour souscrire le Service.
- Fournir l'ensemble des informations conformément aux règles habituelles exigées pour ce type de services et permettant au Fournisseur d'accomplir sa mission, en tout état de cause, répondant aux demandes préalables du Fournisseur.

- Signaler au Fournisseur, toute anomalie qu'il viendrait à constater dès qu'il en prend connaissance.
- Informer le Fournisseur de toute modification de ses installations et, plus généralement, de tout événement pouvant affecter les prestations, objet des Conditions générale de vente.
- Respecter les recommandations du Fournisseur en termes d'orientations techniques
- Bien garder les identifiants d'accès avec une diffusion maîtrisée.
- Utiliser l'hébergement dédié au seul usage permis par les dispositions légales.

Article 05 : Durée

Les présente Conditions générale de vente sont conclues pour une période initiale d'engagement, cette période correspond à la durée souscrite lors de la passation de la commande.

Les présentes Conditions générale de vente entrent en vigueur à compter de la validation de la commande en ligne par le Client et du paiement associé.

Article 06 : Changement de formule

Les Parties conviennent qu'à tout moment pendant la durée des Conditions générale de vente, le Client peut exprimer un changement de Formule, dans le cadre d'une montée en gamme (upgrade).

Dans ce cas, il sera procédé à une facturation au Client des coûts générés par le changement au prorata des mois restants. Les présentes Conditions Générales demeurent applicables en cas de changement de Formule.

Article 07 : Responsabilité

Le Client est seul responsable des éventuelles atteintes aux droits de la propriété intellectuelle d'autrui et plus particulièrement des atteintes à tout signe distinctif préexistant, et notamment marque, nom commercial, dénomination sociale, droits de la personnalité, enseigne, etc. ainsi qu'à tout droit d'auteur et droits voisins, et d'une manière générale sur les droits des personnes et des biens.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

Le Client garantit le Fournisseur de tout recours de tiers qui serait susceptible d'être intenté dans le cadre de ses activités sur le web et ce, sous quelque législation que ce soit.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit, Tout bug lié à un défaut de conception ou de programmation des logiciels et/ou site hébergés ne peut être imputable au fournisseur.

Le Client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.

Le fournisseur se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du serveur loué au Client, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité du réseau d'hébergement, que ce soit suite à un piratage du serveur, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système, et dont la mise à jour a été demandée au Client.

Article 08 : Confidentialité

Le Fournisseur est tenu de préserver et de respecter par son personnel la plus stricte confidentialité des informations et documents du Client auxquels il aurait pu avoir accès au cours de l'exécution des prestations. Toutefois, les parties conviennent que le fournisseur est autorisé à afficher le client dans ses références client.

Cependant, ces obligations ne sont pas applicables aux informations :

- Qui au moment où elles ont été divulguées étaient de notoriété publique
- Pour lesquelles, il est démontré qu'elles étaient connues avant leur divulgation et qu'elles n'étaient pas tenue par une obligation de confidentialité ;
- Pour celles qui ont été portées à la connaissance d'une Partie de manière licite par un tiers sans qu'une obligation de confidentialité n'ait été instaurée ;
- Dont la divulgation est exigée par la loi ou la justice.

Cette obligation restera applicable sans limite de durée après résiliation ou fin des prestations.

Article 09 : Clause de réversibilité

En fin de la période de souscription, le Client peut procéder à un changement de fournisseur. À cette fin, le Fournisseur s'engage à transmettre les codes nécessaires ainsi que l'accès administrateur afin de réaliser le transfert. Le Client doit toutefois initier le processus de transfert au moins trente (30) jours avant l'expiration de son abonnement afin de garantir une transition sans interruption de service.

Les frais techniques éventuels de transfert sont à la charge du client.

Article 10 : Clause de rétention

Le Fournisseur assure la conservation et la sauvegarde des données traitées dans le cadre de la présente prestation pour une période de (30) jours à compter du dernier jour d'abonnement.

Durant cette période, le Fournisseur garantit la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des données, lesquelles sont conservées sur des supports sécurisés et protégés contre tout accès non autorisé.

À l'expiration du délai précité, les données et leurs sauvegardes seront supprimées de manière définitive, sauf demande explicite et dûment acceptée par le client.

Article 11 : Cession

Aucune des Parties ne pourra céder, transférer ou déléguer, en tout ou partie, le service souscrit ni aucun de ses droits et obligations, sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Par dérogation à ce qui précède, le Fournisseur est autorisé à recourir à des sous-traitants pour l'exécution de certaines prestations nécessaires à la fourniture du Service, sous réserve que ces derniers présentent les compétences, les moyens et les garanties requis. Cette sous-traitance ne saurait, en aucun cas, porter atteinte à la qualité du Service ni aux engagements contractuels du Fournisseur, lequel demeure seul responsable, à l'égard du Client, de la bonne exécution de l'ensemble des obligations prévues au présent contrat.

Article 12 : Cas de force majeure

Les Parties seront libérées totalement ou Partiellement de leurs obligations contractuelles en cas de survenance d'un cas de force majeure.

Est un cas de force majeure tout acte ou événement imprévisible, insurmontable et irrésistible indépendant de la volonté des deux Parties (notamment : défaillance de longue durée du réseau d'électricité, défaillance du réseau public de télécommunication, indisponibilité du réseau Internet, grèves, émeutes, guerres, incendie, explosion, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, injonction, demande ou exigence judiciaire ou gouvernemental ou autre circonstance, tempêtes, tremblements de terre, etc.) et suite auquel une partie sera empêchée d'exécuter ses obligations.

Le Fournisseur invoque le cas de force majeure est tenu d'informer le Client par tout moyen dans un délai de Quarante Huit (48) heures suivant sa survenance.

L'information doit contenir les détails circonstanciés caractérisant le cas de force majeure.

Dans le cas de force majeure, le Client devra accorder au Fournisseur un délai supplémentaire pour l'exécution des Conditions générale de vente jusqu'à constatation de la levée du cas de force majeure.

Article 13 : Résiliation

En cas de violation de l'obligation de confidentialité par l'une des Parties, ses employés ou ses préposés, l'autre Partie pourra procéder à la résiliation immédiate du service souscrit, sans préjudice de tous dommages et intérêts et/ou actions qu'elle se réserve le droit d'engager.

Sans préjudice de ce qui précède, en cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement par le Client à l'échéance suivant réception de la facture, et sauf cas de force majeure dûment justifié, l'autre Partie pourra résilier les présentes Conditions Générales de Vente.

Cette résiliation ne pourra intervenir qu'après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de trente (30) jours, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier.

Les présentes Conditions Générales de Vente seront résiliées de plein droit en cas d'insolvabilité avérée de l'une des Parties ou en cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

À la date de résiliation ou à l'échéance des présentes Conditions Générales de Vente, le Fournisseur s'engage à :

Cesser immédiatement toute utilisation des contenus, données et signes distinctifs appartenant au Client ;

Restituer, sans délai, l'ensemble des éléments, documents et supports appartenant au Client en sa possession.

Article 14 : Élection du domicile

Pour toute correspondance ou notification relative à l'exécution du service souscrit, le Fournisseur déclare élire domicile aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Les coordonnées communiquées par le Client dans le cadre de la commande sont réputées exactes, complètes et valablement utilisables pour l'ensemble des échanges et notifications. Le Client s'engage à informer le Fournisseur, aussitôt, de toute modification les concernant.

En conséquence, toute notification adressée auxdites coordonnées sera réputée valablement effectuée.

Coordonnées du Fournisseur :

Tél : +213 (0) 23 80 45 41

Email : support@ayrade.com

Article 15 : Entrée en vigueur

Les présentes conditions entrent en vigueur à compter de leur acceptation en ligne.